

Economie circulaire



Le projet de loi Economie Circulaire, en cours d'élaboration, est une formidable opportunité pour que l'économie circulaire s'inscrive profondément et durablement dans notre société, en rassemblant les citoyens, les entreprises, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et la société civile, dans un projet commun et ambitieux.

Le déchet est un levier essentiel pour développer l'économie circulaire car il constitue une ressource pour produire des matières et de l'énergie, en substitution de matières vierges et d'énergies fossiles.



La **FNADE**, organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets, est mobilisée pour développer l'économie circulaire au sein de nos territoires et répondre à l'enjeu de société et au défi industriel majeur, que cette mutation appelle.

Elle propose des mesures concrètes axées autour de 3 objectifs prioritaires :

- **Maîtriser la pollution des déchets plastiques et tendre vers 100% de valorisation**
- **Réduire de 50% (par rapport à 2010) les quantités de déchets stockés**
- **Participer à la réduction des émissions de CO₂.**

1 Inciter au tri les citoyens et les entreprises

Déployer massivement la tarification incitative pour les ménages et les activités économiques.

Clarifier les limites du service public de gestion des déchets (SPGD) pour les flux dits « assimilés ».

Mettre en place un suivi et un contrôle du respect des obligations de tri à la source des déchets : tri des 5 flux, biodéchets des gros producteurs et des ménages, reprise distributeur, tri sur chantier, extension des consignes de tri.

2 Développer la performance des filières REP

Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : ouvrir la gouvernance des filières REP pour installer une co-construction et un copilotage de la stratégie industrielle entre les metteurs en marché et les industriels de la gestion des déchets, qui portent les investissements indispensables à l'atteinte des objectifs.

3 Améliorer la gestion des déchets recyclables des entreprises

Développer un nouveau modèle de REP fondé sur un partage de la responsabilité et des coûts entre producteur du déchet et le producteur du produit. Ce nouveau modèle implique la mise en place d'une traçabilité des déchets des entreprises pour définir des plans d'action ciblés sur des matières ou des typologies d'acteurs qui n'atteignent pas encore les objectifs.

4 Améliorer la gestion des déchets du bâtiment

Identifier des flux et filières pour lesquels un accompagnement structurel est véritablement nécessaire compte tenu des progrès à réaliser.

Développer une approche plus souple pour les filières qui proposent d'ores et déjà des schémas pertinents et efficaces. Cette approche doit permettre d'inciter et soutenir :

- La R&D et l'écoconception ;
- L'optimisation de la reprise, du tri et de la valorisation ;
- Le recyclage et le réemploi pour accompagner la montée en puissance de ces nouveaux marchés.

Recourir plus systématiquement à l'expérimentation, en amont de la mise en place de dispositifs règlementaires, afin de s'assurer de leur efficacité et d'en tester les modalités d'application.

5 Créer le choc de la demande de matières recyclées

Inciter fortement l'incorporation de matières premières de recyclage (MPR) dans les processus de fabrication, en accompagnant les entreprises par des mécanismes fiscaux et économiques incitatifs.

L'incorporation de MPR permet de concrétiser le geste de tri des citoyens et des entreprises en envoyant un message positif sur les usages des matières recyclées.

La FNADE souligne l'importance d'intégrer la dimension industrielle pour relever le défi de la transition écologique.

Elle propose en outre de développer les mesures suivantes, susceptibles d'être abordées dans l'ordonnance de transposition des directives européennes.

6 Garantir la qualité des fertilisants

Autoriser le traitement conjoint des biodéchets, et notamment des déchets verts, avec d'autres déchets organiques dont la composition initiale est compatible avec un retour au sol, dès lors que le produit fini obtenu est conforme à des exigences de qualité fixées en amont.

7 Protéger la santé et l'environnement

Dans le cadre de la sortie du statut de déchet, maintenir la préparation des déchets visant à sortir du statut de déchets dans des installations classées, afin de garantir un haut degré de protection de l'environnement, de la santé, ainsi que le suivi et la traçabilité.

8 Produire de l'énergie

Pour les déchets non recyclables, créer les débouchés énergétiques en inscrivant dans la loi l'objectif de consommation de 2,5 millions de tonnes de CSR (combustibles Solides de Récupération) à horizon 2025.

